

Visites médicales de l'enfant : examens obligatoires

De combien d'examens médicaux obligatoires un enfant bénéficie ? De sa naissance jusqu'à l'âge de 16 ans, il bénéficie de 20 examens. Ces examens contribuent au suivi de la santé de votre enfant jusqu'à l'adolescence. Ils sont pris en charge à 100 % quel que soit le médecin qui les réalise. Nous vous présentons les informations à connaître.

Et aussi...

- Grossesse, assistance à la procréation
- Prévention - Vaccinations
- Santé à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- Santé au collège et au lycée

Pour en savoir plus

- J'accompagne mon enfant de 0 à 3 ans
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- 20 examens de suivi médical de l'enfant et de l'adolescent
Source : Ameli.fr

Où s'informer ?

- Si vous dépendez du régime général :
Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Si vous dépendez du régime agricole :
Mutualité sociale agricole (MSA)

Services en ligne

- **Formulaire : Cerfa n°12596*04** : Premier certificat de santé
- **Formulaire : Cerfa n°12597*06** : Deuxième certificat de santé
- **Formulaire : Cerfa n°12598*06** : Troisième certificat de santé

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- Grossesse, assistance à la procréation
- Prévention - Vaccinations
- Santé à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- Santé au collège et au lycée

Textes de référence

- Code de la santé publique : articles L2132-1 à L2132-5
Examens obligatoires
- Code de la santé publique : articles R2132-1 à R2132-3
Examens obligatoires
- Code de l'éducation : articles L541-1 à L541-6
Santé scolaire. Protection de la santé
- Arrêté du 14 novembre 2024 lié aux modèles d'imprimés pour les certificats de santé (examens médicaux préventifs réalisés dans les 8 jours suivant la naissance et au cours du 9ème et du 24 ème mois)
- Arrêté du 14 novembre 2024 relatif à la forme et au mode d'utilisation du carnet de santé
- Arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant